

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et Greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue et revient sur les réalisations de 2016.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 39, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

001-01-17

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Martel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec le retrait du point 10.3 et l'ajout du point 19.1 :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
- 4) **Adoption des procès- verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2016 ;
 - 4.2 Séance extraordinaire du 5 décembre 2016 ;
 - 4.3 Séance extraordinaire du 22 décembre 2016 ;
 - 4.4 Procès-verbal de correction PVC-001-17 de la résolution 536-12-16 ;

- 5) **Trésorerie**
- 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de novembre 2016 ;
 - 5.2 Autorisation de paiement à PG Solutions des factures CESA20719, CESA21318, CESA21760, CESA22026, et CESA22266, pour les contrats d'entretien ;
 - 5.3 Règlement d'emprunt – Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec - Règlement d'emprunt ;
- 6) **Avis de motion**
- 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 559-17 sur les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 412 et toutes ses modifications subséquentes ;
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 560-17 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le règlement 534-16 ;
 - 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 561-17 régissant les ententes avec les promoteurs ;
 - 6.4 Avis de motion – Règlement numéro 562-17 modifiant le règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions ;
 - 6.5 Avis de motion – Premier projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34 ;
- 7) **Adoption de règlements**
- 7.1 Dépôt - Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, abrogeant et remplaçant le règlement 503 ;
 - 7.2 Adoption – Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, abrogeant et remplaçant le règlement 503 ;
 - 7.3 Dépôt - Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain ;
 - 7.4 Adoption – Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain ;
 - 7.5 Adoption – Premier projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 ;
 - 7.6 Adoption - Règlement numéro 544-16 modifiant le Règlement de gestion de permis et certificats 351 de manière à modifier la définition de « meublé touristique » ;
 - 7.7 Adoption – Règlement numéro 551-16 abrogeant le Règlement 266 décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux – USS Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes ;
 - 7.8 Adoption – Règlement numéro 552-16 abrogeant le Règlement 267 décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie et toutes ses modifications subséquentes ;

- 7.9** Adoption – Règlement numéro 553-16 abrogeant le Règlement 302 décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « Secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes ;
- 7.10** Adoption – Règlement numéro 554-16 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation ;
- 7.11** Adoption – Second projet de Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 concernant à Zone F-46 ;
- 7.12** Adoption – Règlement numéro 556-16 abrogeant le Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette ;
- 7.13** Adoption – Premier projet de Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29 ;
- 7.14** Adoption – Premier projet de Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement ;
- 7.15** Adoption – Premier projet de Règlement numéro 562-17 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions ;
- 7.16** Adoption – Premier projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34 ;
- 8) Administration**
- 8.1** Réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques ;
- 9) Gestion contractuelle**
- 9.1** Modifications au contrat d'entretien et de déneigement avec l'Entreprise Mike Denis Inc. – Ajouts
- 9.2** Modifications au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. – Ajouts
- 9.3** Modification ou résiliation du contrat avec Les impressions Borgia Inc. – Nouveau journal ;
- 9.4** Autorisation de lancement d'appel offre pour la tonte du gazon des terrains municipaux ;
- 9.5** Autorisation de lancement d'appel offre pour la collecte, le transport et la disposition des branches, deux fois par année ;
- 10) Urbanisme**
- 10.1** Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de décembre 2016 ;
- 10.2** Dépôt – Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme – 30 novembre et 20 décembre 2016 ;
- 10.3** ~~Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2016-90008 concernant le lot 4 369 069 situé au 202, chemin de Dublin dans la zone RU-31 ; RETIRÉ~~
- 10.4** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90011 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 257, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 369 093 dans la zone C-34 ;
- 10.5** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90016 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 240, rue Griffin, lot 4 369 616 dans la zone H-3 ;
- 10.6** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90018 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 418, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 368 250 dans la zone C-35 ;

- 10.7 Autorisation d'affichage commercial dans l'emprise municipale, des immeubles sis au 39 et 43, chemin de Gosford, zone résidentielle H-9 ;
- 10.8 Dépôt – Sondage « Lampadaires sur la rue de Kilkenny » et décision ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
 - 11.1 Demande de subvention – Catholic Women's League pour l'année 2017 ;
 - 11.2 Demande de subvention – Committee of Vieux-Québec Feis pour l'activité tenue en septembre 2017 ;
 - 11.3 Demande de subvention – Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2017 ;
 - 11.4 Nomination de Monsieur James Kelly au Conseil local du patrimoine ;
 - 11.5 Compensation par la Municipalité pour le cours de Zumba pour la saison hivernale 2017 pour une somme 15 \$ par inscription ;
- 12) **Greffe**
- 13) **Travaux publics**
- 14) **Sécurité publique**
- 15) **Ressources humaines**
 - 15.1 Garde – pompiers et premiers répondants ;
 - 15.2 Levée de probation de Madame Véronique Proulx, conseillère en urbanisme et inspectrice en bâtiments ;
 - 15.3 Abolition du poste de coordonnateur aux Travaux publics et cessation d'emploi de l'employé (42) ;
 - 15.4 Ouverture d'un poste de directeur du Département des services techniques ;
 - 15.5 Abolition du poste de directeur des Travaux publics ;
 - 15.6 Nomination de Monsieur Pierre Bédard au poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques ;
 - 15.7 Adoption de la grille salariale pour le poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques ;
 - 15.8 Ouverture de postes saisonniers pour deux ressources étudiantes au Département des services techniques pour la période estivale 2017 ;
 - 15.9 Cessation d'emploi – Monsieur Dave Déry, à titre de pompier volontaire au service des Incendies ;
 - 15.10 Démission de Madame Marie-France Lambert, à titre de pompière volontaire au service des Incendies ;
 - 15.11 Demande d'autorisation d'étalement des heures de travail des salariés cols bleus au Département des services techniques ;
- 16) **Correspondance**
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
 - 18.1 Collecte des branches 2 fois par année, au printemps à l'automne ;
- 19) **Période de questions**
 - 19.1 Accès au pont ancestral.
- 20) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

002-01-17

4.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 5 décembre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 5 décembre tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

003-01-17

4.2 Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 5 décembre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

004-01-17

4.3 Séance extraordinaire du 22 décembre 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 22 décembre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-001-17 de la résolution 536-12-16

005-01-17

Conformément à l'article 202.1 du CMQ, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-001-17, concernant la modification du nom du notaire dans la résolution 536-12-16. Une erreur s'est glissée dans l'inscription du nom du notaire visé par ladite résolution. Il a été remplacé par le nom du notaire désigné responsable dans ce dossier. Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : 05-01-17

5. Trésorerie

006-01-17

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de décembre 2016

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 13 janvier 2017 au montant total de 495 622,89 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 006-01-17

007-01-17

5.2 Autorisation de paiement à PG Solutions des factures CESA20719, CESA21318, CESA21760, CESA22026, et CESA22266, pour les contrats d'entretien

Considérant la résolution 95-04-2014 « Adjudication d'un contrat à PG Solutions » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement des factures CESA20719, CESA21318, CESA21760, CESA22026, et CESA22266 à l'entreprise PG Solutions au montant total de 41 437 \$ pour les contrats d'entretien de l'année 2017 ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

008-01-17 **5.3 Règlement d'emprunt – Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec - Règlement d'emprunt**

Considérant l'article 1065 du *Code municipal du Québec* (CMQ), qui prévoit qu'aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant l'article 1066 CMQ qui prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) Conformément à l'article 1066 CMQ, de mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 CMQ, pour et au nom de la municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

009-01-17 **6.1 Avis de motion – Règlement numéro 559-17 sur les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 412 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 559-17 sur les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 412 et toutes ses modifications subséquentes.

010-01-17 **6.2 Avis de motion – Règlement numéro 560-17 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le règlement 534-16**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 560-17 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le règlement 534-16.

011-01-17 **6.3 Avis de motion – Règlement numéro 561-17 régissant les ententes avec les promoteurs**

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 561-17 régissant les ententes avec les promoteurs.

6.4 Avis de motion – Règlement numéro 562-17 modifiant le règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions

012-01-17

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 562-17 modifiant le règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions.

6.5 Avis de motion – Premier projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34

013-01-17

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Premier projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34.

7. Adoption de règlements

7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage , abrogeant et remplaçant le Règlement 503

014-01-17

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

536-16 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 503

Nombre de signatures requis :	21
Nombre de signatures obtenu :	0
Règlement numéro 536-16 :	Accepté
Date de la tenue du registre :	12 janvier 2017

Document déposé : 014-01-17

7.2 Adoption – Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage , abrogeant et remplaçant le Règlement 503

015-01-17

Considérant le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 18 juillet 2016 ;

Considérant que les dispositions du premier projet de ce règlement ont été adoptées lors de la séance ordinaire tenue le 22 août 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à une consultation publique le 19 septembre 2016 ;

Considérant le dépôt du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le Règlement 536-16 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, résolution 014-01-17 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 536-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

016-01-17

7.3 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain

Le Directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

541-16 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain

Nombre de signatures requis :	21
Nombre de signatures obtenu :	1
Règlement numéro 541-16 :	Accepté
Date de la tenue du registre :	12 janvier 2017

Document déposé : 016-01-17

017-01-17

7.4 Adoption – Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain

Considérant le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du premier projet de ce règlement ont été adoptées lors de la séance tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à une consultation publique le 19 septembre 2016 ;

Considérant le dépôt du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le Règlement 536-16 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, résolution 016-01-17 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 541-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

018-01-17

7.5 Adoption – Premier projet Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 543-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'adopter l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 20 février 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

019-01-17

7.6 Adoption – Règlement numéro 544-16 modifiant le Règlement de gestion de permis et certificats 351 de manière à modifier la définition de « meublé touristique »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 544-16 comme s'il était tout au long récité, afin de se conformer exactement au Schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

020-01-17

7.7 Adoption – Règlement numéro 551-16 abrogeant le Règlement 266 décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux – USS Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 551-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

021-01-17

7.8 Adoption – Règlement numéro 552-16 abrogeant le Règlement 267 décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie et toutes ses modifications subséquentes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 552-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

022-01-17

7.9 Adoption – Règlement numéro 553-16 abrogeant le Règlement 302 décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « Secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 553-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7.10 Adoption – Règlement numéro 554-16 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation

023-01-17

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 554-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

024-01-17

7.11 Adoption – Second projet de Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 concernant à Zone F-46

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure du Conseil, afin d'éviter inutilement « l'effet de gel », conformément aux articles 114, 117 et 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 555-16 comme s'il était tout au long réité ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, le lundi 20 février 2017 de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

025-01-17

7.12 Adoption – Règlement numéro 556-16 abrogeant le Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcellette

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 556-16 comme s'il était tout au long réité;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7.13 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 557-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la zone H-20 à même la zone H-29

026-01-17

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure du Conseil, afin d'éviter inutilement « l'effet de gel », conformément aux articles 114, 117 et 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 557-17 comme s'il était tout au long récépissé ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 20 février 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

027-01-17

7.14 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 558-17 modifiant le Règlement de lotissement 350 de manière à modifier les normes de lotissement

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure du Conseil afin d'éviter inutilement « l'effet de gel », conformément aux articles 114, 117 et 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 558-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 20 février 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

028-01-17

7.15 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 562-17 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats 351 de manière à ajouter certaines définitions

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à cette même séance le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 562-17 comme s'il était tout au long récépissé ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 20 février 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

029-01-17

7.16 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 563-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone C-34

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à cette même séance le 16 janvier 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 563-17 comme s'il était tout au long récépissé ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 20 février 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

030-01-17

8.1 Réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques

**ABROGÉE
328-06-17**

Considérant que la Municipalité effectue actuellement une restructuration en fonction des besoins en ressources au sein des différents services ;

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De procéder à une réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques, regroupant ces deux services ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 20 H 24.

LA SÉANCE REPREND À 20 H 33.

9. Gestion contractuelle

031-01-17

9.1 Modifications au contrat d'entretien et de déneigement avec l'Entreprise Mike Denis inc. – Ajouts

Considérant la résolution la résolution 429-10-16 ;

Considérant que la Municipalité souhaite y ajouter des sections de trottoir additionnelles ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour modifier le contrat avec l'Entreprise Mike Denis Inc. pour y ajouter l'entretien et le déneigement des trottoirs à proximité des bâtiments municipaux suivants, pour la saison en cours 2017 :
 - Hôtel de Ville ;
 - Maison de la Culture ;
 - MRC de la Jacques-Cartier ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

032-01-17

9.2 Modifications au contrat d'entretien et de déneigement avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. – Ajouts

Considérant la résolution 430-10-16 ;

Considérant que la Municipalité souhaite y ajouter des endroits à déneiger ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour modifier le contrat avec l'entreprise 9064-3818 Québec Inc. pour y ajouter l'entretien et le déneigement des stationnements suivants pour la saison en cours 2017 :
 - Poste d'échantillonnage d'eau potable, 200, boulevard Jacques-Cartier ;
 - Poste d'égout, 29, Place Vanier (coin boulevard Jacques-Cartier, face au Tim Horton) ;
 - Poste d'égout, 25, rue Garceau ;
 - Poste de surpression, 163, rue Miller (coin rue Donaldson) ;
 - Poste de surpression, 32, rue Maple ;
 - Parc à chien, 61 rue de Gosford (près du Pavillon des artistes) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

033-01-17

9.3 Modification ou résiliation du contrat avec Les impressions Borgia Inc. – Nouveau journal ;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier le contrat (résolution 112-03-16) avec Les impressions Borgia pour diminuer à quatre le nombre de parutions du Shannon Express par année, la qualité du papier et le format ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à modifier le contrat avec Les impressions Borgia Inc. pour la production de quatre journaux municipaux Shannon Express par année au lieu de sept, avec la révision de la qualité du papier et du format ; ou de procéder à la résiliation du contrat, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Autorisation de lancement d'appel offres pour la tonte du gazon des terrains municipaux

Considérant que la Municipalité envisage de donner la tonte du gazon des terrains municipaux à un entrepreneur ;

034-01-17

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle adopté, le 22 août 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la tonte du gazon des terrains municipaux ;
- 2) D'afficher l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et sur le site Web de la Municipalité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

035-01-17

9.5 Autorisation de lancement d'appel offres pour la collecte, le transport et la disposition des branches, deux fois par année

Considérant la résolution 277-07-16 « Modification au service municipal « Cueillette des branches » à domicile » ;

Considérant que la Municipalité envisage de donner la collecte, le transport et la disposition des branches, deux fois par année, à un entrepreneur et une collecte additionnelle en cas d'intempérie ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 du CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle adopté, le 22 août 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des branches, deux fois par année ;
- 2) D'afficher l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et sur le site Web de la Municipalité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de décembre 2016

036-01-17

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de décembre 2016.

Documents déposés : 036-01-17

037-01-17

10.2 Dépôt – Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme :

- 30 novembre 2016
- 20 décembre 2016

Documents déposés : 037-01-17

~~**10.3 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2016-90008 concernant le lot 4 369 069 situé au 202, chemin de Dublin dans la zone RU-31**~~

Ce point est retiré.

038-01-17

10.4 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90011 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 257, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 369 093 dans la zone C-34

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2016-90011 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 257, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 369 093, dans la zone C-34 ;

Considérant que cette demande vise à régulariser l'implantation de la résidence existante afin de préparer le certificat de localisation pour la vente de la propriété ;

Considérant que l'élément dérogation est la marge arrière de la résidence de 3,09 mètres ;

Considérant que la nouvelle propriété a été construite à l'emplacement du chalet démolé en 2014 ; bénéficiant ainsi de droits acquis vu sa mention dans un acte publié en 1977 ;

Considérant que la résidence existante ne cause pas de préjudice au voisinage ;

Considérant que le préjudice causé au propriétaire serait la perte de la vente de la résidence et la conservation d'un bâtiment existant non conforme ;

Considérant que du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le propriétaire est de bonne foi et que les travaux de construction ont été faits de bonne foi ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de la résidence existante, sise au 257, boulevard Jacques-Cartier ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2016-90011 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

039-01-17

10.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90016 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 240, rue Griffin, lot 4 369 616 dans la zone H-3

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2016-90016 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 240, rue Griffin, sur le lot 4 369 616, dans la zone H-3 ;

Considérant que cette demande vise à construire une nouvelle résidence unifamiliale avec un garage intégré ;

Considérant que la façade du bâtiment est divisée en deux parties, soit une partie mesurant 6,88 mètres constituant le garage et une partie résidentielle de 5,95 mètres ;

Considérant que le tableau 13 de l'article 7.1 « *Les constructions complémentaires à un bâtiment résidentiel* » du Règlement de zonage 352 stipule que la largeur maximale du garage ne doit pas excéder la largeur du mur avant du bâtiment résidentiel ;

Considérant que l'élément dérogatoire est la façade du garage étant 0,93 mètre plus grand que la façade résidentielle ;

Considérant que la résidence proposée n'entraîne aucun de préjudice au voisinage ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale avec un garage intégré, sise au 240, rue Griffin ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2016-90016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2016-90018 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 418, boulevard Jacques-Cartier, lot 4 368 250 dans la zone C-35

040-01-17

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2016-90018 déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 418, boulevard Jacques-Cartier, sur le lot 4 368 250, dans la zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise à subdiviser le terrain en deux afin d'accueillir deux nouvelles constructions de maison en rangée ;

Considérant qu'un des deux terrains aurait une superficie de 2648 m², alors que le Règlement de lotissement 350 actuel prévoit une superficie minimale de 3000 m² pour ce type d'usage ;

Considérant que la norme minimale du règlement municipal est plus stricte que celle prévue au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier ;

Considérant que l'orientation du plan d'urbanisme est de consolider les terrains à l'intérieur du périmètre urbain en densifiant les parcelles ;

Considérant la résolution 528-12-16 qui stipule que le conseil municipal souhaite densifier certaines parcelles de son territoire ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour le terrain d'une superficie de 2 648 mètres carrés faisant partie du lot actuel 4 368 250 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2016-90018 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

041-01-17

10.7 Autorisation d'affichage commercial dans l'emprise municipale, des immeubles sis au 39 et 43, chemin de Gosford, zone résidentielle H-9

Considérant que le Règlement de zonage 352 permet les commerces d'appoint dans les zones résidentielles ;

Considérant les travaux effectués aux abords du pont sur le chemin de Gosford ;

Considérant qu'il est approprié d'autoriser le déplacement des enseignes commerciales des immeubles visés, dans l'emprise municipale ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le déplacement de l'enseigne commerciale dans l'emprise municipale, aux frais des propriétaires des immeubles sis au 39 et 43, chemin de Gosford, sous réserve néanmoins d'une exclusion totale de responsabilité à l'égard de la Municipalité et du déplacement aux frais des propriétaires en cas de nécessité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

042-01-17

10.8 Dépôt – Sondage « Lampadaires sur la rue de Kilkenny » et décision

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le sondage « Lampadaires sur la rue de Kilkenny ».

Considérant les résultats du sondage sur l'installation de lampadaire, auprès des propriétaires demeurant sur la rue de Kilkenny : 50 % des répondants « pour » et 50 % « contre » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De ne pas procéder, pour le moment, à l'installation de lampadaires sur la rue Kilkenny ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 042-01-17

11. Loisirs, communications et vie communautaire

043-01-17

11.1 Demande de subvention – Catholic Women's League pour l'année 2017

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente de la Catholic Women's, Madame Kerry Ann King ;

Considérant l'apport communautaire de la Catholic's Women League au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 2 500\$, payable à « Catholic's Women League » pour la réalisation de ses activités, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2018 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

044-01-17

11.2 Demande de subvention – Committee of Vieux-Québec Feis pour l'activité tenue en septembre 2017

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente du comité Vieux Québec Feis, Madame Kerry Ann King ;

Considérant l'importance de la danse irlandaise dans la culture de la Municipalité ;

Considérant que Shannon constitue un lieu de prédilection pour la danse irlandaise ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder une subvention de 2 000 \$, payable à « Vieux Québec Feis » pour l'organisation d'une compétition de danse irlandaise le 23 septembre 2017, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2018 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

045-01-17

11.3 Demande de subvention – Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2017

M. Le maire, Clive Kiley s'abstient de voter sur ce point.

Considérant la demande d'aide financière adressée par Madame Shirley Kiley du Club d'âge d'or de Shannon ;

Considérant l'apport communautaire du Club d'âge d'or de Shannon au sein de la Municipalité ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder une subvention de 3 000 \$, payable à « Club d'âge d'or de Shannon », conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2018 ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

046-01-17

11.4 Nomination de Monsieur James Kelly au Conseil local du patrimoine

Considérant le *Règlement sur le Conseil local du Patrimoine (450)* ;

Considérant la candidature de Monsieur James Kelly pour siéger au Conseil local du patrimoine ;

Considérant la recommandation favorable de M. Mike-James Noonan ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur James Kelly au Conseil local du patrimoine ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

047-01-17

11.5 Compensation par la Municipalité pour le cours de Zumba pour la saison hivernale 2017 pour une somme 15 \$ par inscription

Considérant que la Municipalité, par le biais du Plan Sports et Loisirs (PSL), offre une gamme de services exceptionnelle à sa population ;

Considérant que certains tarifs sont supérieurs au montant souhaité ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser une compensation par la Municipalité d'une somme 15 \$ par inscription « qualifiée non membre PSL et résident de Shannon » pour le cours de Zumba de la saison hivernale 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

13. Travaux publics

14. Sécurité publique

15. Ressources humaines

048-01-17

15.1 Garde – Pompiers et premiers répondants

Considérant l'importance d'assurer une protection Premiers répondants (PR) et Incendie de qualité au sein de la Municipalité ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De prévoir une garde de :
 - Quatre pompiers et PR ;
 - Rémunération de 35 \$ par période de 24 heures pour chacun ;
 - Rémunération de 50 \$ pour journée fériée pour chacun ;
 - Les gardes sont assujettis à une présence en tout temps sur le territoire ;
 - Du vendredi 18 h au dimanche 18 h ;
 - La politique de tolérance zéro en matière de consommation d'alcool ou de drogue trouve application ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

049-01-17

15.2 Levée de probation de Madame Véronique Proulx, conseillère en urbanisme et inspectrice en bâtiments

Considérant la résolution d'embauche 276-07-16 de madame Proulx, adoptée le 4 juillet 2016 ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation positive émise par la direction générale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de madame Proulx au titre de conseillère en urbanisme et inspectrice en bâtiments ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

050-01-17

15.3 Abolition du poste de coordonnateur aux Travaux publics et cessation d'emploi de l'employé (42)

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la résolution 030-01-17 qui prévoit la création d'un Département des services technique en fusionnant le service des Travaux publics et le service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abolir le poste de coordonnateur aux Travaux publics ;
- 2) De mettre un terme définitif au contrat de l'employé (42) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer une « Entente, quittance et transaction » et à verser une indemnité de départ pouvant aller jusqu'à quatre (4) semaines par année de service ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

051-01-17

15.4 Ouverture d'un poste de directeur du Département des services techniques

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la résolution 030-01-17 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De procéder à l'ouverture d'un poste de directeur du Département des services techniques ;
- 2) D'adopter une grille salariale pour le poste de directeur des services techniques ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 051-01-17

052-01-17

15.5 Abolition du poste de directeur des Travaux publics

Considérant la résolution 030-01-17 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abolir le poste de directeur des Travaux publics ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

053-01-17

15.6 Nomination de Monsieur Pierre Bédard au poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques

Considérant la résolution 030-01-17 et 052-01-17 ;

Considérant la nécessité de redéployer certaines ressources ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Monsieur Pierre Bédard au poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

054-01-17

15.7 Adoption de la grille salariale pour le poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques

Considérant la résolution 053-01-17 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter une grille salariale pour le poste de directeur adjoint aux Travaux publics au sein du Département des services techniques ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 054-01-17

055-01-17

15.8 Ouverture de postes saisonniers pour deux ressources étudiantes au Département des services techniques pour la période estivale 2017

Considérant la nécessité d'assurer le respect de la réglementation urbanistique, les suivis des permis émis et la sécurité des équipements municipaux en période estivale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ouvrir des postes saisonniers pour deux étudiants afin d'assurer le respect de la réglementation urbanistique, les suivis des permis émis et la sécurité des équipements municipaux, durant la période estivale 2017 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à embaucher deux étudiants pour assumer les responsabilités précitées ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

056-01-17

15.9 Cessation d'emploi – Monsieur Dave Déry, à titre de pompier volontaire au service des Incendies

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De mettre fin au lien contractuel entre la Municipalité et Monsieur Dave Déry, à titre de pompier volontaire au service des Incendies ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

057-01-17

15.10 Démission de Madame Marie-France Lambert, à titre de pompière volontaire au service des Incendies

Considérant la démission de Madame Lambert pour des raisons de disponibilité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de Madame Marie-France Lambert, à titre de pompière volontaire au service des Incendies ;
- 2) De remercier Madame Lambert pour ses services auprès de la communauté ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

058-01-17

15.11 Demande d'autorisation d'étalement des heures de travail des salariés cols bleus au Département des services techniques

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant que la Municipalité a à cœur d'offrir un service de qualité à ses citoyens ;

Considérant la nécessité d'étaler les heures de travail aux Travaux publics de manière à permettre 80 heures sur deux semaines à raison de 12 h par jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à soumettre une demande à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les normes du travail*, pour étaler les heures de travail des salariés cols bleus de la Municipalité sur une base autre qu'une base hebdomadaire, à condition que la moyenne des heures de travail soit équivalente à la norme prévue dans la loi ou les règlements ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

059-01-17

16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de décembre 2016

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2016 est déposée.

Document déposé : 059-01-17

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

060-01-17

18.1 Collecte des branches deux fois par année, au printemps à et l'automne

Considérant les résolutions 277-07-16 et 035-01-17 ;

Considérant que la Municipalité envisage de donner la collecte, le transport et la disposition des branches, deux fois par année, à un entrepreneur ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à un entrepreneur pour la collecte des branches deux fois par année, au printemps à et l'automne ;
- 2) En cas de sinistre ou d'urgence, de procéder à la collecte de branches sans frais pour les citoyens ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

061-01-17

19. Période de questions

À 21 h 26, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 22 h 30.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

062-01-17

19.1 Accès au pont ancestral

Considérant qu'actuellement, à la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), la circulation des véhicules hors route est interdite sur le pont ancestral du chemin de Gosford ;

Considérant que le conseil municipal souhaite autoriser la circulation des véhicules hors route sur ce pont ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à transmettre une copie de la présente résolution au MTQ ;
- 2) D'entreprendre des pourparlers nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

20. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 22 h 37.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Clive Kiley,
Maire

Sylvain Déry, Avocat, M.B.A., Adm.A, OMA
Directeur général adjoint et Greffier

¹ **[Note au lecteur]**

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.